

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 AVRIL 2023

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	21
De votants	23

OBJET
N° 2023-4-5

Bons scolaires 2023/2024

L'an deux mille vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard ALLIERI, Maire.

Etaient présents: MM.ALLIERI-BASSO-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes RIQUET-LIGI-USELDINGER-M.LAPUH-Mmes PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SULLI-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

Excusés :

M.CANON ayant donné pouvoir à M.SAUVLET
M.SIBELLA ayant donné pouvoir à M.SULLI

Absentes : Mmes RUETTE-TYDEK -FONDEUR

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire demande à l'assemblée de fixer le montant des fournitures scolaires attribuées aux élèves de la Commune fréquentant le Collège de LEXY ou une école extérieure (Collèges, Lycées, Ecoles Supérieures).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de fixer de la manière suivante pour la rentrée scolaire 2023/2024 le montant annuel de ces fournitures suivant les cours fréquentés :

SECONDAIRE

-6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}, SEGPA, 4^{ème} et 3^{ème} Technologie 9,50 €
-2^{nde}, 1^{ère} et Terminale 33,00 €

TECHNIQUE

-1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} CAP 17,50 €
-1^{ère} et 2^{ème} BEP 23,00 €

ECOLES SUPERIEURES ET FACULTES

Pendant 5 années successives après le BAC 36,50 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 17 avril 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 4 avril 2023.

Le Maire,

